



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 28/05/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 03/06/2019

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le **6 JUIN 2019**

ID : 033-213301435-20190603-2019_54-DE

Délibération n° 2019-54

Lundi 03 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le trois juin à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt huit du mois de mai deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Josiane DESTOUESSE - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : *Maribel ROBERT SOARES* procuration à *Denis RICHARD*

Gilles THIBAUD procuration à *Alain TABONE*

Gérard BAGNAUD procuration à *Corinne JEANDONNET*

Absent(s) excusé(s) : Maribel ROBERT SOARES – Gilles THIBAUD – Gérard BAGNAUD

Le secrétariat a été assuré par : Anna SANTONJA

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE LA GARDERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Vu le programme des travaux de la restructuration et de l'extension de la garderie de l'école Primaire,

Vu le MAPA de travaux de la restructuration et de l'extension de la garderie de l'école primaire,

Vu le budget primitif 2019,

Vu le procès verbal de la Commission d'appel d'offres du 16 mai 2019,

Vu le tableau d'analyse des offres annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n°2019-39 portant attribution des lots du marché sus mentionné,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

En son Conseil municipal du 21 mai 2019, la commune a délibéré sur l'attribution des lots du marché à procédure adaptée concernant la restructuration et l'extension de la garderie afin de notifier aux entreprises ayant déposées une candidature et une offre, le rejet de ces dernières et retenir les entreprises titulaires de chaque lot.

Conformément au tableau d'analyse annexé à la présente délibération, La Commission d'Appel d'Offres a fait le choix de retenir, selon les critères de jugement des offres, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement pour chaque lot, l'offre de l'Entreprise suivante :

- Lot 1 : SAS JRC pour un montant de 24 000,00€ HT,
- Lot 4 : C3P MULTISERVICES pour un montant de 6 337,97€ HT,
- Lot 6 : EPRM SAS pour un montant de 3 971,00€ HT,
- Lot 7 : AEL pour un montant de 5 691,35€ HT hors option et de 15 886,23€ HT compris options,

Concernant les lots n°2, n°3 et n°5, aucunes candidatures et offres n'ont été déposées. La Commission d'Appel d'Offres a par conséquent déclaré ces lots infructueux et a proposé de mettre en place un appel d'offre sans publicité ni mise en concurrence au regard des montants estimés par l'architecte.

Concernant le lot n°7, la Commission d'Appel d'Offres a fait le choix de sursoir à statuer sur la levée des options dans l'attente de trouver les entreprises des 3 lots manquants, afin de voir si l'enveloppe globale rentre dans le budget estimatif initial.

Au regard de la nouvelle consultation faite auprès d'entreprises pour les lots infructueux, la commune a reçu plusieurs offres qui ont été analysées par le Maître d'œuvre. L'ensemble de cette analyse est annexée à la présente délibération. Ainsi, le Maire propose au conseil municipal de suivre le résultat de cette analyse pour les lots considérés comme infructueux et de retenir les entreprises suivantes au regard de l'appel d'offre lancé sans publicité, ni mise en concurrence :

- Lot 2 : ACTION BOIS CONSTRUCTION pour un montant de 9 610,00€ HT,
- Lot 3 : PRATIC FERMETURES pour un montant de 9 583,33€ HT,
- Lot 5 : MA DECORATION pour un montant de 8 252,79€ HT,

De plus, au regard du coût global de l'opération, le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'option du Lot 7 concernant l'installation d'une climatisation réversible. Le coût global de l'opération étant de 93 169,58€ HT soit 111 803,50€ TTC

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le MAPA des travaux pour la restructuration et l'extension de la garderie primaire conformément au descriptif rédigé ci-dessus et par lot aux entreprises suivantes :
 - o Lot 1 : SAS JRC pour un montant de 24 000,00€ HT,
 - o Lot 2 : ACTION BOIS CONSTRUCTION pour un montant de 9 610,00€ HT,
 - o Lot 3 : PRATIC FERMETURES pour un montant de 9 583,33€ HT,
 - o Lot 4 : C3P MULTISERVICES pour un montant de 6 337,97€ HT,
 - o Lot 5 : MA DECORATION pour un montant de 8 252,79€ HT,
 - o Lot 6 : EPRM SAS pour un montant de 3 971,00€ HT,
 - o Lot 7 : AEL pour un montant de 15 886,23€ HT compris options,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'opération 37 – article 21318.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Alain-TABONE

